



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

26 | 2010

**Partenariat : pour une coopération sans
compromission**

Faire ensemble : l'expérience du partenariat d'AIDES en Afrique francophone

Stéphane Simonpietri



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/humanitaire/837>

ISBN : 978-2-918362-44-9

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 24 septembre 2010

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

Stéphane Simonpietri, « Faire ensemble : l'expérience du partenariat d'AIDES en Afrique francophone », *Humanitaire* [En ligne], 26 | 2010, mis en ligne le 21 mars 2011, consulté le 24 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/837>

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2022.

Tous droits réservés

Faire ensemble : l'expérience du partenariat d'AIDES en Afrique francophone

Stéphane Simonpietri

- 1 AIDES n'est pas une organisation de solidarité internationale ou humanitaire qui aurait intégré des programmes de lutte contre le sida dans son champ d'intervention. Elle est une association française de lutte contre le sida qui, à partir de ses principes d'action mis en œuvre en France, a développé des partenariats en Afrique.
- 2 Son projet n'est pas non plus, *stricto sensu*, de répondre à la souffrance de l'humanité en général ou à celle des séropositifs au VIH/sida en particulier. Il est bien de construire une expertise profane et de créer de la mobilisation sociale, en partant du principe que les personnes concernées par le VIH/sida, en raison de leur expérience de la maladie ou du risque, peuvent avoir une parole pour agir sur leur situation. Cette caractéristique a fortement influencé sa manière de traduire sa préoccupation pour les enjeux internationaux en action concrète. Elle lui confère ainsi une place originale dans le paysage des acteurs associatifs qui interviennent dans la lutte contre le sida au niveau international.

Principes et démarches d'AIDES au niveau international

- 3 L'engagement d'AIDES dans des actions internationales remonte à la fin des années 1980 quand des associations de lutte contre le sida, notamment au Maroc, au Burundi et en Côte d'Ivoire l'ont interpellée en lui demandant un soutien pour l'accès aux soins, alors que rien n'existait dans leurs pays.
- 4 À partir de ces soutiens individuels et ponctuels, en 1997, AIDES crée, avec seize associations d'Afrique de l'Ouest, le Réseau Afrique 2000, dont l'objectif est de

démontrer la faisabilité de l'accès aux antirétroviraux avec une prise en charge de qualité dans les pays pauvres. La création de ce réseau traduit également la volonté de favoriser la participation active des associations où sont mobilisées des personnes vivant avec le VIH dans l'élaboration des réponses nationales.

- 5 En un peu plus de dix ans, les associations africaines ont montré qu'elles étaient capables à la fois de former les médecins à la prescription d'ARV, de mettre en place des centres de soins, de prescrire et de dispenser des traitements ARV aux patients et de promouvoir une approche globale de la santé, tout en obtenant des taux d'observance chez les patients comparables voire supérieurs à ceux constatés en Europe.
- 6 Elles ont ainsi démontré la faisabilité de la mise sous traitement ARV dans leurs pays à faibles ressources tout en promouvant une nouvelle approche de la santé - la santé communautaire - allant ainsi à contre-courant d'une approche exclusivement médicale de l'épidémie.
- 7 Dans certains pays, ce sont même nos partenaires associatifs qui assurent la mise sous traitement de la plus grande partie des personnes qui en ont besoin. C'est le cas notamment au Burundi et au Togo. Au Mali, ARCAD, une association qu'AIDES soutient depuis plus de dix ans, est devenue un acteur majeur de la lutte contre le sida. Elle reçoit ainsi des financements internationaux et développe à la fois des actions de prise en charge et de prévention auprès des groupes les plus vulnérables (homosexuels, travailleurs du sexe, etc.).
- 8 Dès la fin des années 1990, les principes du programme international d'AIDES ont été définis de la façon suivante :
- 9 - ne pas créer d'antennes d'AIDES dans d'autres pays, mais développer une forme de collaboration avec des associations africaines de lutte contre le sida qui ont dans leurs objectifs le soutien des personnes touchées ;
- 10 - favoriser le transfert et l'adaptation aux réalités locales des savoir-faire associatifs initiés par AIDES en France, et centrés sur la participation active des personnes touchées par l'épidémie ;
- 11 - renforcer le plaidoyer pour l'accès aux traitements, aux soins et à la prévention, plaidoyer porté et défendu par les associations mobilisées en France et en Afrique.
- 12 Dans le cadre de ces principes, AIDES a cherché à renforcer les capacités (plus exactement *l'empowerment*) individuelles de ses partenaires africains pour qu'ils puissent améliorer la prise en charge des personnes séropositives dans leurs pays.
- 13 Cela se traduit par plusieurs modalités d'actions :
- 14 - des activités collectives pouvant concerner l'ensemble des associations membres : des regroupements, des ateliers, des formations en Afrique ;
- 15 - des activités individuelles : des missions pays, des échanges entre acteurs du Sud (stages notamment), des formations et des ateliers sur site, directement auprès de l'association africaine concernée.
- 16 Les principaux axes développés en matière de renforcement de capacité auprès de nos partenaires sont la vie associative et la gouvernance, la qualité des actions de prise en charge, la gestion financière, la formation des ressources humaines, les capacités à mener des actions de plaidoyer (accès aux financements du Fonds mondial, amélioration de la qualité de la prise en charge, problématique VIH et homosexualité, etc.) et à influencer les politiques nationales de lutte contre le sida.

- 17 Nous sommes dans un soutien bilatéral, entre une association française et des associations à base communautaire africaines, qui se fait non pas dans le cadre d'une activité courte d'une semaine (atelier, regroupement, formation ou mission) mais dans la durée : accompagnement continu à distance, ponctué par des regroupements ou des missions.
- 18 C'est cela qui a fait la particularité du programme d'AIDES : ne pas faire *pour* les Africains, mais faire *avec* eux ou plutôt *ensemble* ; rendre plus forte les associations africaines afin qu'elles-mêmes puissent mettre en place des réponses adaptées pour les personnes séropositives. Cette démarche est conforme à celle qu'AIDES a développée en France auprès des personnes ; elle nous distingue également de la logique humanitaire ou urgentiste.
- 19 Autres caractéristiques de la démarche d'AIDES : l'association n'a jamais été bailleur de fonds d'associations africaines pour financer leurs projets. En revanche, elle mobilise des ressources pour mettre en place les conditions de réalisation des actions dans le cadre du réseau Afrique 2000 à la fois auprès de bailleurs publics et de donateurs français.
- 20 Dès l'origine de cette démarche, l'absence de flux financier entre AIDES et les associations membres a été considérée comme un atout d'une grande valeur dans la mesure où elle exemptait leurs relations des injonctions classiques qui peuvent exister entre un bailleur et la structure financée et où elle permet une franchise des débats et des échanges. Néanmoins la question des ressources financières reste toujours une question épineuse, en particulier dans un contexte de baisse ou de rareté de financement pour nos partenaires africains.
- 21 Ainsi, dans le cadre des actions de renforcement de capacités, AIDES peut proposer, recommander ou conseiller, mais ce sont les associations qui *disposent*. Et cela se fait sans conséquence directe pour ces dernières, en tout cas en termes de financement, celui-ci n'étant pas le métier d'AIDES. Son métier reste la santé communautaire, incarnée dans l'action de son réseau national. Et c'est sur cette base qu'originellement AIDES a été sollicitée par des associations africaines.

Le risque de la structuration du réseau

- 22 Dès 2001 s'est posée la question de la structuration du réseau : les demandes d'adhésion et les enjeux internationaux de l'accès aux traitements poussaient en ce sens, à la définition d'une instance de coordination et de représentation. C'est en 2006 que cette question s'est traduite par l'élaboration et la validation d'une convention régissant les relations entre membres du collectif. Il a fallu - et il faut encore - résister à la tentation de certains de vouloir doter le réseau de textes statutaires qui régleraient précisément les processus et les instances de décisions, d'une gouvernance lourde qui aboutirait *in fine* à exacerber les enjeux de pouvoir entre membres. Il s'agit ainsi d'éviter les effets pervers de l'institutionnalisation de tout réseau, où la forme prend le pas sur le fond, où le moyen se transforme en fin. Au contraire, il convient de privilégier une souplesse de fonctionnement propre à assurer l'indépendance de chaque association et à maintenir le primat de l'action (ce qu'on veut faire ensemble) sur les questions de fonctionnement interne.

- 23 Ce débat sur la structuration de ces partenariats revient de manière récurrente : le nom d'Afrique 2000 est en effet souvent utilisé dans une certaine acception du terme « réseau », comme si cette addition d'associations africaines et d'AIDES avait vocation à construire une parole commune, voire une politique commune.
- 24 En 2007, précisément, une tentative de structuration d'une parole commune du Réseau Afrique 2000 à partir de la création d'un groupe plaidoyer a montré ses limites. Les constats formulés à l'époque nous ont confortés dans l'idée que les actions de plaidoyer devaient avant tout s'inscrire dans un cadre national, les situations étant très différentes d'un pays à l'autre. La mobilisation collective pouvait se faire lors d'événements précis (chaque 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le sida ou lors de conférences internationales, par exemple) afin de porter la voix à un niveau plus régional ou mondial.
- 25 Au final ; AIDES estime ne pas avoir sa place dans un collectif d'associations africaines qui souhaiterait avoir une parole commune. Des réseaux existent déjà, tels Africaso¹ ou GNP+², dont nos partenaires sont presque tous membres. Alors pourquoi en créer un de plus, qui s'avérerait bancal, avec une association non africaine en son sein ?
- 26 Pour construire une parole collective, la stratégie d'AIDES s'est enrichie en 2008 par la création de la coalition internationale PLUS³. Coalition PLUS, c'est une union d'associations⁴ qui a pour but de promouvoir la démarche communautaire francophone au plan mondial et de faire du plaidoyer auprès des organismes internationaux pour porter la parole des personnes vivant avec le VIH. Elle ne fait pas de plaidoyer auprès des États, ce travail incombant à chacune des associations. PLUS intervient seulement auprès des institutions internationales, comme l'OMS, l'ONUSIDA, le Fonds mondial, etc. Son ambition est de regrouper des associations communautaires qui ont envie de faire de la transformation sociale dans leur pays (et pas seulement du service) et du plaidoyer à l'échelle internationale. AIDES, quant à elle, se concentre sur ce qui fait son savoir-faire et son expertise : l'*empowerment* des associations.
- 27 AIDES souhaite donc conserver cette place singulière qui fait sa particularité : ni bailleur, ni donneur de leçons, mais accoucheur, sur la durée, de la mobilisation des personnes les plus concernées par l'épidémie, au sein d'instances collectives souhaitant exercer une pression sur les institutions nationales en place. AIDES entend donc résister à cette volonté, qu'elle s'exprime en son sein ou dans les groupements de partenaires africains ou français, de créer une parole commune et de réguler des relations de groupe. Il nous faut rester dans cette relation duale, en utilisant des outils collectifs de construction mutuelle d'une identité propre.
- 28 Pour autant, ces principes de fonctionnement ont été définis par AIDES à une époque où le nombre de partenaires s'élevait à seize, alors qu'il est de plus de trente⁵ aujourd'hui. Des critères d'entrée dans le Réseau Afrique 2000 ont été définis (place des personnes touchées et engagement dans des actions de soutien, respect de principes éthiques, de vie démocratique, etc.), mais leur application se veut souple, pariant sur une évolution progressive des associations grâce aux actions d'appui technique et au partage d'expérience avec d'autres acteurs du Sud. Il ne s'agit donc pas tant d'établir des partenariats entre AIDES et d'autres acteurs où cette dernière serait maîtresse des critères et de l'allocation des moyens que de créer un cercle, continuellement en croissance, au sein duquel les associations membres sont prises là où elles en sont de leur trajectoire (ascendante ou descendante). Si cette logique est conforme à la

philosophie d'AIDES, elle a pour effet de diluer ses actions d'appui et parfois d'en limiter l'impact dans un contexte externe en évolution.

La place d'AIDES au sein du Réseau : un membre comme les autres ?

- 29 Pendant longtemps, AIDES a pu à la fois se définir et être désignée comme un membre parmi les autres au sein du Réseau Afrique 2000, dans une volonté partagée d'instaurer une relation la plus horizontale possible entre chaque membre. En outre, la convention du Réseau Afrique 2000 ne dévolue pas un rôle spécifique à AIDES. Mais on peut penser que dès 1997, la façon dont se sont instaurées les relations entre AIDES et les associations africaines lui a conféré une place particulière. L'association a répondu aux demandes de soutien de partenaires africains comme elle répondait aux personnes en France : aider pour renforcer, former pour autonomiser, et grâce à la solidarité, la mobilisation, la militance, faire avancer la lutte en induisant des changements bénéfiques et concrets pour les personnes affectées et infectées.
- 30 Si AIDES est bien membre de ce réseau, au même titre que d'autres associations, il ne fait pas de doute qu'elle y occupe une place singulière, dans une position que l'on pourrait qualifier de « dedans/dehors ». « Dedans », car AIDES entend partager avec les autres membres une même vision de la lutte centrée sur l'implication des personnes. Elle n'est pas dans une position verticale, hiérarchique par rapport aux associations africaines, mais dans une relation horizontale, sans injonction. AIDES recueille les besoins, met en place les conditions de leur identification dans une démarche participative, met en forme les demandes et inscrit son action dans le cadre de la création d'une solidarité Nord/Sud. « Dehors » puisque, par nature, du fait de son statut d'association du Nord, AIDES ne peut être un membre comme un autre au sein d'un réseau composé d'associations africaines. Elle facilite le partage d'expertises entre acteurs du Sud, organise les activités, traduit les demandes et besoins des partenaires en action de renforcement de capacité. C'est elle également qui mobilise et détient les ressources financières et humaines nécessaires. C'est elle enfin qui rend compte de leur utilisation devant ses bailleurs publics et son conseil d'administration (pour les fonds privés).
- 31 Ce double positionnement et cette approche peuvent être parfois sources de questionnements, y compris au sein du réseau AIDES, voire de tensions, y compris avec nos partenaires. Au sein du réseau, certains s'interrogent souvent sur le fait d'avoir des partenaires n'ayant pas les mêmes positions que le réseau lui-même sur certains sujets, comme par exemple celui de la pénalisation de la transmission. Du côté de nos partenaires, on entend parfois que AIDES aurait son propre agenda et déciderait pour les autres au-delà d'une position de principe qui serait de *faire avec*. L'exemple du combat pour une prise en compte des *gays* dans les politiques de lutte contre le sida est éclairant à cet égard : il peut nous être reproché de faire la promotion de l'homosexualité et de calquer un mode de mobilisation des *gays* dans la lutte contre le sida tel qu'il est advenu dans les pays du Nord, mais qui serait inadapté dans un contexte socioculturel différent. Pourtant l'intervention d'AIDES est survenue suite à l'interpellation d'acteurs africains. Par ailleurs, elle se fonde sur l'idée maintes fois démontrée que lutte pour les droits de l'Homme et lutte contre le sida sont indissociablement liées.

- 32 Au final, le chemin est parfois étroit. Il s'agit, d'un côté, de ne pas se complaire dans « le sanglot de l'homme blanc », emprunt de culpabilité post-coloniale, lié à une position d'acteur français qui nous interdirait de partager notre vision de la lutte contre le sida parce qu'elle viendrait du Nord. Mais il nous faut faire avec nos partenaires, partir de leurs priorités et de leurs besoins, avancer aux rythmes des échanges, tout en faisant le pari de la confrontation d'idées, tout en nous autorisant à promouvoir certains points de vue, certaines thématiques au risque de bousculer et d'interroger certains positionnements de nos partenaires.
- 33 5. Aides intervient :
- 34 - en Afrique de l'ouest auprès de seize associations dans sept pays (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Burkina, Guinée, Togo, Niger) ;
- 35 - en Afrique centrale, auprès de douze associations dans huit pays (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Tchad et Burundi) ;
- 36 - au Maghreb, auprès de trois associations dans trois pays (Algérie, Tunisie et Maroc).
- 37 www.reseauafrique2000.org
-

NOTES

1. *African council of AIDS service organisation* / www.africaso.net
2. *Global Network of people living with HIV*/www.gnpplus.net
3. www.coalitionplus.org
4. Cette coalition a été fondée par quatre associations, l'ALCS au Maroc, ARCAD/sida au Mali, la COQ Sida au Québec et AIDES en France. PLUS a déjà des futurs membres qui sont partenaires, comme KIRIMINA en Équateur, ARAS en Roumanie, REVS+ au Burkina, de l'ANSS au Burundi et AMO-CONGO en République démocratique du Congo.